

INDICATEUR ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ÉNAP 2023

RÉFÉRENCES JURIDIQUES :

- Décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État
- Décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 relatif aux modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État

Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à corps, grade et échelon équivalents :

Rémunération mensuelle brute payée femmes	Rémunération mensuelle brute payée hommes	Ratio écart corrigé	Score sur 40
3 352 €	3 587 €	-1,70%	38

Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à catégorie hiérarchique équivalente :

	Rémunération mensuelle brute payée femmes	Rémunération mensuelle brute payée hommes	Ratio écart corrigé	Score sur 40
Catégorie A	2 773 €	3 242 €	-14,46%	33
Catégorie B	2 178 €	2 150 €	1,29%	
Catégorie C	1 846 €	1 766 €	7,18%	
Ensemble			-6,59%	

Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations :

Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Score sur 20
4	6	16

Synthèse score 2023

Évaluation globale avant pondération	Note maximale	score initial
Égalité de rémunération pour les fonctionnaires	40	38
Égalité de rémunération pour les contractuels	40	33
Dix plus hautes rémunérations	20	16
TOTAL	100	87

ETPT 2023 retenus	
Nombre ETPT fonctionnaires	209,26
Nombre ETPT contractuels	50,42
Correctif sur la pondération	0,805838

Évaluation globale	Note maximale	score final après pondération
Égalité de rémunération pour les fonctionnaires	64,47	61,24
Égalité de rémunération pour les contractuels	15,53	12,81
Dix plus hautes rémunérations	20	16
TOTAL	100	90,05